



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 avril 2026

DATE DE CONVOCATION  
24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h55), M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (pouvoir de M. Sylvain PORCHEROT), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN.

Étaient absents : M. Daniel BAUCHET (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h55), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir à M. Alain LEFEVRE).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à la petite enfance, au tourisme, à l'intelligence artificielle.

|                     |    |  |
|---------------------|----|--|
| Membres en exercice | 44 | Délibération n°30/04/2026/10                           |
| Présents            | 41 | Objet : Désignation des délégués au sein du Conseil du |
| Pouvoirs            | 03 | Syndicat Vingeanne Bèze Albane (SBVA)                  |
| Votants             | 44 |  |

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5711-1,  
Vu, les statuts en vigueur du Syndicat Vingeanne Bèze Albane,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,  
Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de  
procéder à la désignation des délégués du Syndicat Vingeanne Bèze Albane (SVBA),

Le nombre de délégués au conseil syndical du Syndicat Vingeanne Bèze Albane, dépend du pourcentage de la surface de la CCPD dans le périmètre du syndicat ainsi que du pourcentage de la population au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la CCPD rapportée à la surface incluse dans le périmètre du syndicat. Ce qui correspond pour la CCPD à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du comité syndical du SVBA.

Ces délégués seront élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI parmi ses membres ou parmi les conseillers municipaux de ses communes membres (article L.5711-1 du CGCT).

L'article L. 2122-7 du CGCT applicable au titre de l'article L. 5211-7 du CGCT, dispose que les délégués au sein des syndicats mixtes fermés sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant les candidatures,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- PROCÈDE, au scrutin secret, uninominal à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Syndicat du Vingeanne Bèze Albane, comme suit :

Délégué titulaire :

Nicolas BERNARD

POUR : 43 voix, majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour

Délégué suppléant :

Roland GOUJON

POUR : 41 voix, majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour

- PRÉCISE les nouveaux délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Vingeanne Bèze Albane comme suit :

| Délégué.e titulaire | Déléguée.e suppléant.e |
|---------------------|------------------------|
| Nicolas BERNARD     | Roland GOUJON          |

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 30 avril 2026

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER